

# La jeune génération aussi envisage de léguer aux bonnes causes.

- 1 Belge sur 5 songe à inclure une bonne cause dans son testament.
- La proportion qui envisage de léguer à une bonne cause ne cesse d'augmenter parmi les jeunes générations.
- Les Bruxellois témoignent d'une plus grande propension à léguer à de bonnes causes.
- Hommes et femmes conçoivent différemment l'ajout d'une bonne cause dans leur testament.
- L'environnement, le bien-être animal et les soins de santé sont les thèmes les plus populaires auprès des personnes qui souhaitent faire un legs à une bonne cause ou envisagent de le faire.

## « Pas moins d'1 Belge sur 5 songe à ajouter une bonne cause dans son testament »

Le Research Centre for Sustainable Organizations de HOGENT vient de mener une enquête auprès de 2.600 Belges ayant soutenu une ou plusieurs bonnes causes en 2023. Cette étude révèle que 26% des répondants souhaitent léguer à une bonne cause ou envisagent de le faire. Bien qu'à peine 2% l'aient effectivement acté dans leur testament, 4% indiquent qu'ils en ont l'intention. Pas moins d'1 Belge sur 5 y réfléchit donc encore, bien que la probabilité de passer à l'acte dépende de l'étape de la vie dans laquelle se trouve l'intéressé. Les jeunes générations qui envisagent cette possibilité, par exemple, n'ont pas encore atteint une période de leur vie propice à cette prise de décision définitive. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne nouvelle pour les bonnes causes dont les revenus issus des héritages sont très importants.

## Les jeunes générations sont ouvertes aux legs aux bonnes causes

L'enquête met en évidence la tendance des jeunes générations (générations Y et Z – également appelées milléniaux et Gen Z) à envisager dès maintenant la possibilité de léguer à une bonne cause. Leurs générations aînées (génération X et boomers), en revanche, sont plus déterminées dans leur choix de ne pas le faire : elles ont déjà pris leur décision et n'ont plus besoin d'y réfléchir.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nous sommes allés à la rencontre d'un millénial qui nous fait part de son souhait d'inclure une ou plusieurs bonnes causes dans son testament parce qu'il estime important de soutenir les organisations qui agissent efficacement pour le bien de la société à long terme. Un choix d'autant plus conscient qu'il a lui-même des enfants qui hériteront de lui.

”  
**« J'estime qu'il est important de dire/montrer à mes enfants que je suis ravi qu'ils héritent d'une grande partie de mon patrimoine, mais qu'il importe également à mes yeux qu'ils puissent le partager avec des organisations/personnes moins chanceuses qu'eux sur le plan financier. Cela peut les inciter à soutenir à leur tour de bonnes causes. »**

Frédéric, 43 ans

Elsie Laes, conseillère juridique spécialisée dans la collecte de legs à la KU Leuven, constate que la plupart des questions qui leur sont adressées en matière de legs émanent de personnes issues de la génération des baby-boomers ou de la génération X. La communication de la KU Leuven en matière de legs cible dès lors ce groupe, qui se trouve actuellement dans une phase de la vie où elle souhaite régler ses questions d'héritage. « La jeune génération en revanche a davantage tendance à offrir dès maintenant, de son vivant, par exemple sous la forme d'un crowdfunding au profit de la recherche sur une maladie rare », explique Elsie Laes.

”  
**« Le testament est une préoccupation encore lointaine pour les jeunes générations. Mais le dicton 'ce qu'on apprend au berceau dure jusqu'au tombeau' vaut pour elles aussi. Les gens qui soutiennent les bonnes causes dès leur jeune âge seront sans doute plus prompts à faire un legs en vieillissant. »**

Elsie Laes, conseillère juridique en matière de collecte de legs, KU Leuven

### **Les Bruxellois ont plus tendance que les Flamands et les Wallons à léguer à une bonne cause**

Les Bruxellois sont les plus disposés à faire un legs à une bonne cause, 12% indiquant leur ferme intention de le faire et 32% envisageant cette possibilité. Ceci contrairement aux Flamands, dont 7% confirment leur volonté de le faire et 20% disent y songer. Les Wallons sont les moins prêts à léguer à une bonne cause, 4% d'entre eux ayant déjà pris la décision en ce sens et 16% y réfléchissant. Comme les

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxellois représentent statistiquement la population la plus jeune de Belgique, cela peut expliquer pourquoi les Bruxellois arrivent en tête des disparités régionales.

### **« Ce sont les jeunes Bruxellois qui se montrent les plus disposés à léguer aux bonnes causes. »**

Bien que ces pourcentages dressent un tableau optimiste, il n'en reste pas moins qu'en termes numériques, ce sont surtout les Flamands qui répondent positivement à la question de savoir s'ils envisagent d'ajouter une bonne cause parmi les bénéficiaires de leur testament.

### **Les hommes et les haut diplômés envisagent plus souvent de léguer à de bonnes causes**

Les hommes et les femmes ne conçoivent pas de la même manière l'ajout d'une bonne cause dans leur testament. Sur l'ensemble des Belges de sexe masculin, 8% disent avoir déjà décidé d'inclure une bonne cause dans leur testament, contre 5% côté féminin. Les écarts sont moins creusés selon le niveau d'éducation, même si l'enquête révèle que les titulaires de diplômes supérieurs y songent plus souvent ou hésitent encore. De l'autre côté du spectre, les moins diplômés sont plus nombreux à avoir déjà pris leur décision et sont plus prompts à décider de ne pas le faire.

### **Les legs bénéficient de préférence à la protection de l'environnement et au bien-être animal ou aux soins de santé**

Les thèmes les plus populaires auprès des personnes qui souhaitent faire un legs à une bonne cause ou envisagent de le faire sont l'environnement, le bien-être animal et les soins de santé. Ces 3 thématiques s'avèrent jouer un rôle clé dans les choix des répondants. La décision des Belges de léguer ou non à une bonne cause dépend fortement de la confiance que leur inspire le secteur dont ressort la bonne cause. Les personnes moins confiantes que la moyenne auront moins tendance à inclure une bonne cause dans leur testament.

### **Bonne nouvelle pour les bonnes causes**

Cette enquête de HOGENT démontre l'intérêt croissant des Belges pour les legs aux bonnes causes. Ce sont les jeunes générations et les haut diplômés qui se montrent les plus disposés à soutenir les initiatives philanthropiques, tant de leur vivant qu'à titre posthume. De quoi remplir d'espoir les bonnes causes, car les legs en faveur des bonnes causes peuvent constituer une source de revenus substantielle pour les organisations et renforcer ainsi l'impact de ces dernières sur la société.

Depuis plus de 16 ans, testament.be s'efforce de sensibiliser le public à l'intérêt de « donner aux bonnes causes par voie testamentaire ». En rendant ce sujet plus accessible, en ouvrant la discussion sur ce thème et en prodiguant des conseils gratuits, nous amenons les jeunes générations à aborder désormais elles aussi

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

cette question sans tabous. Le fait que les jeunes générations envisagent la possibilité de léguer à de bonnes causes est une évolution positive qui garantit à ces dernières un flux constant de revenus porteurs d'avenir pour la philanthropie. Greenpeace est également convaincue qu'il s'agit d'une belle évolution.

»

**« Le constat que les jeunes générations, Y et Z, s'intéressent de plus en plus aux legs au profit de causes caritatives est un signe prometteur d'une génération responsable, consciente et engagée. Pour Greenpeace, les legs représentent une source vitale de revenus et assurent notre indépendance financière, en complément des contributions des donateurs, et savoir que cela a un avenir est très motivant. »**

Ruth De Bruycker, responsable legs chez Greenpeace

HOGENT mène des recherches sur les legs en Belgique depuis 2016.

Envie d'en savoir plus ?

<https://www.hogent.be/projecten/fondsenwerving/legatenbarometer/>

### Contact.

HOGENT: [annsophie.bouckaert@hogent.be](mailto:annsophie.bouckaert@hogent.be) (NL)

Testament.be: [charlotte.rachels@testament.be](mailto:charlotte.rachels@testament.be) (NL) et  
[valerie.denis@testament.be](mailto:valerie.denis@testament.be) (FR)

**HO  
GENT**